

Décision portant nomination du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne sécurité incendie, session 2026, dans les académies de MONTPELLIER et TOULOUSE.

Le président de Nîmes Université,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2026 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans les académies de MONTPELLIER et TOULOUSE, au titre de l'année 2026 ;

DÉCIDE:

Article 1 :

Sont nommés membres du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne sécurité incendie, au titre de l'année 2026, dans les académies de MONTPELLIER et TOULOUSE :

- Madame BOURRAT Pascale, Directrice Générale des Services, présidente, Nîmes Université,
- Monsieur NOYÉ Philippe, Ingénieur d'Études de classe normale, Expert, Université Paris Cité,
- Madame HOULBREQUE Sandy, Ingénieur de Recherche, vice-présidente, Université de Toulouse,
- Monsieur PENCHENAT Loïc, Assistant Ingénieur, suppléant, Université de Toulouse,
- Madame DUBOIS Nelly, attachée hors classe de l'État, suppléante, Nîmes Université,
- Monsieur BERROUBA Abdelmagid, Assistant Ingénieur, expert suppléant, Aix-Marseille Université.

Article 2 :

En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par la vice-présidente.

Fait à Nîmes, le

Benoit Roig,

Président de Nîmes Université